



Grille C et entretien d'évaluation

Les entretiens professionnels ont commencé. Outre le fait d'être un outil de gestion de personnel et d'évaluation individuelle l'entretien donne lieu à **compte rendu qui est pris en compte pour l'établissement des tableaux d'avancement de grade**. Vous devriez donc être en mesure de vérifier que votre évaluateur (votre supérieur direct) a renseigné votre compte rendu d'entretien avec les bonnes données, et qu'il dispose bien des éléments administratifs actualisés, notamment la grille indiciaire de votre corps en cours de validité.

La grille de carrière des agents de catégorie C, actée le 20 septembre 2013 dans le cadre de l'agenda social, et en vigueur depuis le 1er février 2014, a modifié votre situation administrative. Vous êtes peut-être promouvables au grade supérieur sans qu'à la DAPS en tout cas, vos évaluateurs ne puissent le vérifier faute d'avoir reçu cette nouvelle grille indiciaire. Par ailleurs, le musée du Louvre n'a pas appliqué au 1er février la nouvelle grille C pour ses agents (sur ce point des explications de l'administration auraient été nécessaires). Il n'est donc pas possible de se référer à la feuille de paie pour connaître votre nouvelle situation.

Sud Culture Solidaires vous remémore donc ici cette grille, déjà diffusée en fin d'année dernière dans un tract de Solidaires Fonction Publique, afin que vous vous y retrouviez. Pour les évaluateurs cette grille est consultable sur la page Mercure de Sud. Ne vous y trompez pas, cette nouvelle grille nommée « grille C administratif » correspond bien également aux personnels de catégorie C de la surveillance.

Équivalences et promotions :

le grade 1 Échelle 3 correspond aux adjoints techniques de 2ème classe,
le grade 2 Échelle 4 aux adjoints techniques de 1ère classe,
le grade 3 Échelle 5 aux adjoints techniques principaux de 2ème classe,
le grade 4 Échelle 6 aux adjoints techniques principaux de 1ère classe.

Pour être promuable (par voie d'inscription au tableau annuel d'avancement établi, au choix, après avis de la commission administrative paritaire) de :

ADT2 en ADT1 : être au 5e échelon et compter au moins cinq ans de services effectifs dans leur grade.

ADT1 en ADTP2 : être au 5e échelon de leur grade et compter au moins six ans de services effectifs dans leur grade.

ADTP2 en ADTP1 : avoir au moins deux ans d'ancienneté dans le 6e échelon de leur grade et compter au moins cinq ans de services effectifs dans leur grade.

Promotion au corps supérieur (Technicien des services Culturels) : Compter 9 ans de service public dans la catégorie C (ou assimilé, par exemple le temps d'un contrat de « vacataire » doit être compté). Soyez vigilants, la promotion au corps semble être peu renseignée sur les compte rendu d'entretien.

Sur ce point, SUD rappelle son désaccord de fond par rapport aux promotions de corps dans la filière ASM, notamment pour le passage du C en B, pour lequel la direction du Louvre n'émet un avis très favorable que si l'agent occupe des fonctions d'encadrement. SUD a interpellé la direction au CT de décembre 2013, afin qu'elle revoit sa position sur les critères retenus pour les promotions de corps.

10 mars 2014

Grade 4 – Echelle 6 -

Echelon	IM
8	430
7	416
6	394
5	377
4	360
3	347
2	336
1	325

Durée ans	Durée Cumulée recrut concours	
	33	→
4	29	→
4	25	→
3	22	→
3	19	→
3	16	→
2		→
2		→

Nouvelle grille C administratif

Echelon
9 Nouveau
8
7
6
5
4
3
2
1

IM proposé	Gain IM	Durée ans	Reprise ancienneté	Durée Cumulée recrut concours
457				30
431	+1	4	AA	26
417	+1	4	AA	22
395	+1	3	3/4 AA	19
380	+3	3	AA	16
365	+5	2	2/3 AA	14
350	+3	2	2/3 AA	12
340	+4	1	1/2 AA	11
333	+8	1	1/2 AA	10

C Technique

Durée Cumulée recrut concours
27
23
19
16
13
11
9
8
7

Grade 3 – Echelle 5

Echelon	IM
11	392
10	379
9	362
8	350
7	338
6	328
5	318
4	314
3	313
2	312
1	311

Durée	Durée Cumulée recrut concours	
	30	→
4	26	→
4	22	→
4	18	→
4	14	→
3	11	→
3		→
3		→
2		→
2		→
1		→

Echelon
12 Nouveau
11
10
9
8
7
6
5
4
3
2
1

IM proposé	Gain IM	Durée	Reprise ancienneté	Durée Cumulée recrut concours
402				26
393	+1	4	AA	22
380	+1	4	AA	18
371	+9	3	3/4 AA	15
355	+5	3	3/4 AA	12
341	+3	2	1/2 AA	10
334	+6	2	2/3 AA	8
327	+9	2	2/3 AA	6
325	+11	2	2/3 AA	
323	+10	2	AA	
322	+10	1	1/2 AA	
321	+10	1	AA	

Grade 2 – Echelle 4

Echelon	IM
11	369
10	356
9	345
8	335
7	325
6	316
5	314
4	313
3	312
2	311
1	310

Durée	Durée Cumulée 3 et 4	
	30	→
4	26	→
4	22	→
4	18	→
4	14	→
3	11	→
3	8	→
3	5	→
2		→
2		→
1		→

Echelon
12 Nouveau
11
10
9
8
7
6
5
4
3
2
1

IM	Gain	Durée	Reprise ancienneté	Durée Cumulée
377				26
370	+1	4	AA	22
363	+7	4	AA	18
349	+4	3	3/4 AA	15
340	+5	3	3/4 AA	12
327	+2	2	1/2 AA	10
324	+8	2	2/3 AA	8
322	+8	2	2/3 AA	6
321	+8	2	2/3 AA	4
320	+8	2	AA	2
319	+8	1	1/2 AA	1
318	+8	1	AA	

Grade 1 Echelle 3

Echelon	IM
11	355
10	338
9	326
8	319
7	315
6	314
5	313
4	312
3	311
2	310
1	309

Durée	Durée	
	30	→
4	26	→
4	22	→
4	18	→
4	14	→
3	11	→
3	8	→
3	5	→
2	3	→
2	1	→
1		→

Echelon
11
10
9
8
7
6
5
4
3
2
1

IM	Gain	Durée	Reprise ancienneté	Durée Cumulée
358	+3		AA	22
345	+7	4	AA	18
333	+7	3	3/4 AA	15
327	+8	3	3/4 AA	12
323	+8	2	1/2 AA	10
321	+5	2	2/3 AA	8
320	+7	2	2/3 AA	6
319	+7	2	2/3 AA	4
318	+7	2	AA	2
317	+7	1	1/2 AA	1
316	+7	1	AA	